

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de certaines modifications apportées au Compartiment JPMorgan Funds - US Short Duration Bond Fund, dans lequel vous détenez des actions. La politique d'investissement sera mise à jour afin de permettre au Gestionnaire financier d'investir jusqu'à 25% des actifs du compartiment dans des titres de créance émis en dehors des Etats-Unis.

Vous disposez de trois options, exposées ci-après. Vous trouverez des informations plus détaillées sur ces modifications, y compris les motifs sous-jacents, à la page suivante. Veuillez prendre connaissance de ces informations importantes. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.

Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

Mise à jour du prospectus - ordres acceptés jusqu'au 24 avril 2020 à 14 h 30 (CET)

VOS OPTIONS

- 1 **Si vous acceptez ces modifications**, aucune action n'est requise de votre part.
- 2 **Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 **Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat* ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

* Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique. Les demandes de rachat et de conversion s'effectueront sans frais sauf taxes éventuelles.

LES MODIFICATIONS

Date d'entrée en vigueur 27 avril 2020
 Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 24 avril 2020 à 14 h 30 (CET)

LA SICAV

Nom JPMorgan Funds
 Forme juridique SICAV de droit Luxembourgeois
 Type de fonds OPCVM
 Siège social
 6, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg, Luxembourg
 Téléphone +352 3410-1
 Fax +352 2452 9755
 Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478
 Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

JPMorgan Funds - US Short Duration Bond Fund

Motifs sous-jacents aux modifications

Le règlement européen sur la titrisation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a renforcé les exigences de due diligence applicables aux fonds d'investissement de l'UE qui achètent des actifs titrisés. Lorsque les normes de divulgation appliquées par les émetteurs américains d'actifs titrisés ne répondent pas à ces exigences de due diligence, il est défendu au compartiment d'acheter ces actifs. Afin que le compartiment puisse continuer de proposer un niveau de rendement ajusté au risque similaire, le Gestionnaire financier a besoin de flexibilité pour investir dans une plus grande proportion de titres de créance de courte échéance et de catégorie « investment grade » libellés en USD, émis par des gouvernements non américains ou leurs agences ainsi que par des entreprises non américaines.

Niveau de risque/rendement inchangé

Niveau de commission inchangé

Les modifications sont indiquées en gras et en italique

AVANT

Principale exposition (extrait)

Au moins 90% des actifs sont investis dans des titres de créance de courte échéance et de catégorie « investment grade » émis ou garantis par le gouvernement des Etats-Unis ou ses agences ainsi que par des sociétés domiciliées aux Etats-Unis ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique. Une part importante des actifs peut être investie dans des MBS/ABS qui, au moment de leur acquisition, devront être de catégorie « investment grade » selon les critères d'une agence de notation indépendante.

Les titres de créance devront faire partie de la catégorie « investment grade » au moment de leur acquisition. Le Compartiment peut cependant détenir une faible proportion de titres non notés ou de catégorie inférieure à « investment grade » suite à la rétrogradation, au retrait de note ou à la défaillance d'un émetteur.

La durée moyenne pondérée du portefeuille n'excédera généralement pas trois ans et la durée résiduelle de chaque titre individuel au moment de son acquisition ne dépassera pas cinq ans. L'échéance des titres peut s'avérer sensiblement plus longue que celles mentionnées plus haut.

APRES

Principale exposition (extrait)

Au moins 75% des actifs sont investis dans des titres de créance de courte échéance et de catégorie « investment grade » émis par des émetteurs américains. Le Compartiment pourra également investir dans des titres de créance de courte échéance et de catégorie « investment grade » libellés en USD, émis par des émetteurs situés en dehors des Etats-Unis. Les titres de créance peuvent être émis ou garantis par des gouvernements et leurs agences ou être émis par des entreprises. Une part importante des actifs peut être investie dans des MBS/ABS qui, au moment de leur acquisition, devront être de catégorie « investment grade » selon les critères d'une agence de notation indépendante.

Les titres de créance devront faire partie de la catégorie « investment grade » au moment de leur acquisition. Le Compartiment peut cependant détenir une faible proportion de titres non notés ou de catégorie inférieure à « investment grade » suite à la rétrogradation, au retrait de note ou à la défaillance d'un émetteur.

La durée moyenne pondérée du portefeuille n'excédera généralement pas trois ans et la durée résiduelle de chaque titre individuel au moment de son acquisition ne dépassera pas cinq ans. L'échéance des titres peut s'avérer sensiblement plus longue que celles mentionnées plus haut.

Dates clés

23 mars 2020 à 14 h 30 (CET)

Début de la période de conversion/rachat sans frais.

24 avril 2020 à 14 h 30 (CET)

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.

27 avril 2020

Entrée en vigueur des modifications.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. A l'instar de tout investissement dans la SICAV, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter qu'à l'exception des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la SICAV, l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique ou votre conseiller habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles ainsi que sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu'à auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L'Echo et De Tijd.